

## CORONAVIRUS



## DISPOSITIONS DE RETOUR GÉNÉRALISÉ SUR SITES

### DÉCLARATION PRÉALABLE CGT

A l'heure où l'IDF est reconnue zone rouge avec une circulation du virus qui progresse dangereusement, nous devrions être réunis aujourd'hui pour étudier la façon dont on re-confine nos collègues, et non uniquement sur le port du masque imposé.

Pour la CGT l'économie ne peut plus prendre le pas sur l'humain. Les mesures de protection de nos collègues sur les lieux de travail ne doivent pas se résumer à une obligation du port du masque. La direction doit assumer son obligation de sécurité et de protection de la santé physique et mentale des salariés (article L. 4121-1 du Code du travail).

Les transports en commun montrent déjà des saturations avec impossibilité de respect des gestes barrières. Pourquoi ne pas appliquer les dispositions prévues suite aux annonces gouvernementales du 18 août, dans lesquelles le télétravail et la limitation des déplacements sont recommandés afin de limiter la propagation du virus ?

**La CGT exige que le télétravail soit la norme en zone rouge. Pour cela, la CGT revendique que le travail à domicile soit reconnu officiellement comme du télétravail, et en ce sens, exige l'ouverture immédiate d'une négociation sur le télétravail.**

**Laurence Thouveny entame la séance** par la présentation en 5 points effectuées en CSE Central, puis communique quelques éléments spécifiques à la DOIDF. La situation serait ainsi « plutôt » (sic) sous contrôle et « plutôt » (re-sic) maîtrisée... La DOIDF dénombre 42 cas de Covid, dont 9 sur le seul mois d'août !

**Et puisque tout serait (plutôt) sous contrôle**, la direction nationale confirme le retour généralisé sur site, attribuant 2 jours de télétravail occasionnel par semaine à faire valider par son manager pour celles et ceux qui en feront la demande. Porte de masque systématique en Open Space et bureaux partagés. Les salariés « en fragilité » ne sont cependant pas concernés par le retour sur site.

**Droite dans ses bottes, la direction ne prévoit aucune modification d'organisation du travail par rapport à l'avant Covid.** Un simple « kit sanitaire » pour le 1<sup>er</sup> jour de reprise (masques et gel hydro-alcoolique) lui semble amplement suffisant.

**Et si ça dérape ?** La direction nous assure prévoir 3 scénarii différents en fonction des évolutions gouvernementales : renforcement des dispositions actuelles, confinement local, confinement national.

**Le Dr Ruiz annonce le protocole pour les cas de Covid avérés :** chaque salarié concerné a l'obligation de se signaler, est placé en quatorzaine rémunérée (travail à domicile et/ou ASA Coronavirus) ainsi que chaque autre salarié ayant été en contact avec lui.

**La CGT insiste sur les risques liés au transport et à la restauration**  
Nous avons obtenu l'élargissement des plages horaires de restauration afin de permettre à toutes et tous de se restaurer tout en conservant la distanciation physique. En cas de saturation du restaurant d'entreprise, la DO a accepté l'éventualité d'un repas en externe avec note de frais. Elle exige cependant en contrepartie une « justification » sans préciser sous quelle forme. Le Dr Ruiz précise par ailleurs qu'en cas de situation ingérable en termes de nombre de cas de Covid-19 avérés, le télétravail redeviendra obligatoire.

**Travail à domicile à la sauce Orange : 2 jours/semaine, non cumulables avec le télétravail, et exclusivement sur validation managériale.**

- **Incertitude pour les salariés**
- **Prise de tête pour les managers**

## RÉSOLUTION UNANIME DU CSE DE LA DO IDF

Les élus du CSEE de la DO IDF présents à la séance extraordinaire du 28 août 2020 enjoignent la direction Orange de l'Île de France à tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité et la santé des salariés.

Orange doit pour cela appliquer les dispositions prévues suite aux annonces gouvernementales du 18 août qui précisent que le télétravail reste une pratique recommandée car il participe à la démarche de prévention du risque d'infection et permet de limiter l'affluence dans les transports en commun.

La Direction Orange de la DO Île de France doit prendre en compte l'évolution de la situation en Île de France depuis le 27 août. L'ensemble des départements de l'Île de France dépasse le seuil d'alerte face à la circulation du virus et est même placé en zone rouge par le gouvernement.

Les élus du CSEE de la DO IDF alertent la Direction Orange de l'Île de France pour lui signifier qu'elle est encore à une étape où elle peut agir immédiatement.

A cet effet, à la DO Île de France, le télétravail occasionnel doit redevenir la règle dès lors qu'il est possible (au sens déjà pratiqué durant le confinement) et souhaité.

Lorsqu'un salarié demande le télétravail, dans la mesure où son métier est compatible, il lui soit systématiquement accordé.

Cela permettrait :

- De répondre favorablement aux demandes de télétravail 5 jours sur 5 à ceux qui craignent pour leur santé ou celle de leurs proches
- D'éviter les probables conflits entre personnes,
- D'alléger les effectifs sur sites et de permettre une meilleure distanciation
- De ne pas imposer le télétravail à ceux pour lesquels il pose problème
- De rester cohérent quant aux mesures sanitaires
- De contribuer à l'allègement de la fréquentation des transports en commun

Enfin, nous demandons à ce que ceci soit la règle jusqu'à minima la fin des préconisations gouvernementales en la matière, et ne plus faire en permanence le yoyo (télétravail obligé puis interdit puis permis un jour sur deux, ...)

**La CGT se félicite d'avoir rappelé dès le mois dernier que la protection des personnels en cas de deuxième vague passe par la poursuite du travail à domicile. Conformément à notre mise en garde, on constate ce mois-ci qu'en l'absence d'un vaccin efficace, la tentation est forte d'opposer le masque obligatoire et la culpabilisation des personnels à une véritable prévention des risques.**

**La direction est apparue mal à l'aise, avec une difficulté à assumer et appliquer des consignes très clairement imposées par en haut : refus d'appliquer pleinement les consignes gouvernementales et transfert de la responsabilité de la sécurité sur les managers et les salariés.**

**Chacun-e devrait « négocier » son travail à domicile, l'organisation de son travail, ses adaptations d'horaires, ses pauses, etc ???!!!**

**NE VOUS LAISSEZ PAS FAIRE,  
LA CGT EST UNE FORCE À VOS CÔTÉS,  
SAISISSEZ-LA !!!**



## VOS ÉLU-E-S CGT AU CSE DE LA DO IDF

### TITULAIRES EMPLOYÉS

Jérôme RONDEAU  
Sandrine MARTINHO

### TITULAIRES MAÎTRISE

Alparslan POYRAZ  
Samira GOUJA  
Didier CACHELIN

### SUPLÉANTS

Anthony TOUEILLES (Employés)  
Patrice BOULON (Employés)  
Virginie CULLIN (Employés)  
Oualid BENZARTI (Maîtrise)  
Hanane BOURAHA (Maîtrise)  
Thierry DUNIS (Maîtrise)